

NOTE D'INFORMATION DU 16 OCTOBRE 2014 SUR LA PROCEDURE DE STAGE A L'ETRANGER

Le Service d'Accueil, d'Orientation & d'Insertion Professionnelle porte à votre connaissance les procédures à suivre pour tout départ en stage conventionné à l'Etranger :

I. Avant le départ :

Consultation des rubriques Conseils aux voyageurs et Conseils par pays

www.diplomatie.gouv.fr

Même si l'ensemble des items abordés doivent être consultés, une attention toute particulière est à apporter sur les onglets « Dernière minute », « Sécurité » et « Transport ».

- 2. Constitution de votre dossier de stage avec :
 - L'imprimé contact dument complété et signé par les tuteurs enseignant et professionnel ;
 - Les 5 exemplaires de la convention de stage à l'étranger complétée et signée par l'ensemble des co-contractants.
 - La copie de l'attestation de la carte Vitale. En cas de versement d'une gratification supérieure au seuil fixé par décret prendre contact avec le SAOIP de votre pôle universitaire ;
 - L'attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la période de stage ;
 - L'attestation d'assurance rapatriement ;
 - Le coupon ci-dessous.

Après accord et signature de votre convention de stage, le SAOIP vous engage fortement à vous inscrire gratuitement sur le site Ariane du Ministère des Affaires Etrangères

https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

pour:

- Recevoir des recommandations de sécurité par SMS ou courriels si la situation dans le pays le justifie ;
- Etre contacté en cas de crise dans votre pays de destination ;
- La personne contact que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin.

II. Pendant votre séjour :

Il vous est conseillé de consulter régulièrement les différents onglets de la fiche pays sur le site www.diplomatie.gouv.fr et de vous conformer aux recommandations mentionnées ou envoyées par le Ministère des Affaires Etrangères via le site Ariane.

Je soussigné(e) :	
N° d'étudiant(e) :	
Certifie avoir pris connaissance de la not STAGE A L'ETRANGER.	e d'information du 16 octobre 2014 sur LA PROCEDURE DI
Fait à	Signature :
le·	